

LIGUE ANTIALCOOLIQUE

PARALLÈLEMENT à la magnifique croisade de Tempérance inaugurée, dans leurs diocèses, par tous les évêques de la Province de Québec, et poursuivant le même but humanitaire et national, se sont formées des Liges Antialcooliques qui fonctionnent à l'unisson et par des moyens identiques, dans le district de Québec, et dans le district de Montréal.

La Ligue Antialcoolique de notre région a été fondée le 29 décembre dernier.

L'Honorable Juge H. Taschereau, président de l'association, a prononcé, à cette occasion, de belles et fortes paroles, que nous tenons à proposer en leçon à tous nos lecteurs.

Nous regrettons seulement que le manque d'espace ne nous permette pas, aujourd'hui, de reproduire en entier ce magistral discours.

« Nous sommes en présence d'un devoir national, celui de combattre l'alcoolisme qui menace de devenir un grand danger national. Personne ne peut se soustraire aux charges qu'il impose; et vous m'aideriez dans l'accomplissement de celles qui m'incombent en qualité de président de la ligue antialcoolique dont nous jetons les bases ce soir.

« J'ai parlé d'un grand devoir national. En est-il un plus noble, Messieurs, plus pressant que celui du relèvement moral de tout un peuple déjà chancelant, prêt de choir? Ce devoir il nous incombe à nous de Montréal, citoyens d'une grande ville, qui sommes plus à portée des vices qu'engendre l'abus de l'alcool sous toutes ses formes.

« Notre aînée, la vieille cité de Champlain, a pris les devants. Elle a compris, la première, l'importance et la nécessité d'une organisation puissante pour combattre le grand fléau moderne: l'intempérence des masses.

« Il appartient aux évêques, au clergé, de jeter le cri d'alarme au nom de la foi et des principes chrétiens, ce qu'ils ont fait avec ardeur, avec zèle.